

Mennecy horizon 2015



**Le grand débat
pour notre commune**

Conception et réalisation

EURO2C

Illustrations

Jean-Pierre Cormontagne

Photos

Gérard Hébert

Cartographie

Direction Départementale

de l'Équipement de l'Essonne, I. Rivière,

S. Letellier, Editions Ponchet -Plan Net

Mairie de Mennecy - 91540 Mennecy - tél. 64 57 00 59



Le grand débat en cours

A quoi ressemblera notre vallée dans vingt-cinq ans ?

Madame, Monsieur,

Notre commune de Mennecy, comme les douze autres communes du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation (SIEP) du Val d'Essonne, s'est impliquée dans une réflexion sur son avenir. Le préfet de l'Essonne nous a fait part des projets d'aménagement de l'Etat et nous lui avons répondu.

Nous souhaitons pour notre commune un développement équilibré permettant de maintenir la relation humaine et conviviale qui fait la spécificité de Mennecy. Les grandes lignes de cet équilibre sont reprises dans ce document qui sera, comme pour toutes les communes du SIEP, soumis au vote de notre conseil municipal du 26 septembre 1991.

J'ai souhaité que chacune et chacun puisse en être informé afin de me faire part de ses remarques et de ses souhaits.

Déjà en 1971, notre maire honoraire Jean-Jacques Robert, soutenu par la population, avait refusé l'intégration de Mennecy dans le périmètre de la ville nouvelle d'Evry, obtenant ainsi que soient préservées notre identité et notre spécificité.

Aujourd'hui, vingt ans après, nous sommes confrontés au même débat du maintien d'une qualité de vie reconnue et enviée.

Je vous demande :

- de refuser, avec vos élus, le projet de développement urbanistique exagéré présenté dans le cadre du "porter à connaissance" de l'Etat ;
- d'apporter votre soutien au projet de développement communal exposé ci-après.

Merci de votre confiance,

Xavier Dugoin
Député-maire de Mennecy

CE QUE VOUS

LA REVISION DU SDAURIF...

(Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France)

• Juridiquement

L'aménagement de la région Ile-de-France, c'est-à-dire de Paris et des sept départements de la couronne (Essonne, Yvelines, Val d'Oise, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis) est régi par un document d'urbanisme : le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). Celui-ci s'impose comme ayant force de loi aux POS (Plan d'occupation des sols) des communes.

• La démarche en cours

En juillet 1989, le gouvernement de Michel Rocard décide de mettre en révision le Sdaurif afin de "mieux maîtriser la croissance de notre région et de rééquilibrer les départements".

Le 19 juillet 1990, l'arrêté de mise en révision du Sdaurif est publié officiellement.

Dans le courant du premier semestre 1991, une lettre de cadrage, intitulée "porter à connaissance" ainsi qu'une esquisse de révision du Sdaurif sont transmises par Monsieur le Préfet aux syndicats intercommunaux et aux communes de l'Essonne. Ces documents contiennent les directives voulues par le gouvernement de Michel Rocard et maintenues par celui d'Edith Cresson.

...UN DEBAT QUI CONCERNE LE QUOTIDIEN DE CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS



Habitat



Emploi



Transport, sécurité

DEVEZ SAVOIR

LE SIEP VAL D'ESSONNE : L'ACTION DES ELUS DE L'ESSONNE FACE AUX PROPOSITIONS DE L'ETAT

En décembre 1989, à l'initiative de Xavier Dugoin, député-maire de Mennecy, et de Jacques Guyard, député-maire d'Evry, l'association ADRECE est créée. Elle regroupe actuellement 42 communes du Centre Essonne, représentant plus de 300 000 habitants. Son objectif est de constituer une structure intercommunale pour proposer à l'Etat des aménagements durant la révision du Sdaurif. Dans ce cadre, des structures intercommunales plus localisées géographiquement ont vu le jour sous la forme juridique de syndicats intercommunaux d'études et de programmation (SIEP). Objectif de ces SIEP : élaborer des schémas directeurs locaux en liaison avec les services de l'Etat. C'est ainsi que le SIEP Val d'Essonne a été créé le 7 janvier 1991.

Il comprend 13 communes représentant une population totale de 30 000 habitants : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Le Coudray-Montceaux, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

Le Bureau du SIEP est composé comme suit :

Président : Xavier Dugoin - maire de Mennecy

Premier vice-président : Christian Imbert - maire de Ballancourt

Deuxième vice-président : Jean-Claude Quintard - maire de Vert-le-Grand

Troisième vice-président : Joël Périé - maire d'Echarcon

Secrétaires : François Gros - maire du Coudray-Montceaux ; Michel Fayolle - maire d'Itteville ; Maurice Pichavant - maire de Vert-le-Petit

Co-présidents des commissions :

Politique urbaine : Michel Heyer (maire de Fontenay-le-Vicomte), Christian Imbert, Marc Croixmarie ;

Equipement : Jean-Michel Houy (maire d'Ormoy), Pierre Aldegue, Jean-Jacques Poussier ;

Transport : Agnès Labarre, Daniel Perret, Jean-Michel Houy ;

Patrimoine : Gérard Marais (maire de Chevannes), Jean-Claude Branville, Régis Galpin ;

Déchets : Michel Baudrey, Xavier Dugoin, Jean-Claude Quintard.



Aménagements routiers et ferroviaires



Espaces naturels et agricoles...

**Votre avenir
et celui de vos proches
dépend
des choix de la révision
du SDAURIF**

LES DIRECTIVES DE L'ETAT...

Extraits de l'esquisse du nouveau schéma directeur concernant l'Ile-de-France, l'Essonne et plus particulièrement le Val d'Essonne à l'horizon 2015.

- **Ile-de-France :**

+ 1,7 million d'habitants en vingt-cinq ans, ce qui portera la population de 10,6 à 12,3 millions (soit 16 % d'augmentation).

- **Essonne :**

+ 350 000 habitants, ce qui portera la population de 1 100 000 à 1 450 000 habitants (soit 32 % d'augmentation) avec une création de 170 000 emplois.

- **SIEP Val d'Essonne :**

+ 65 000 habitants (ce qui portera la population à 100 000 habitants, soit 194 % d'augmentation!).

Cette augmentation devrait se faire par la réalisation d'un parc de 25 000 nouveaux logements dont au moins 25 % de logements sociaux à répartir entre les communes du SIEP.

...LES CHOIX DE VOS ELUS

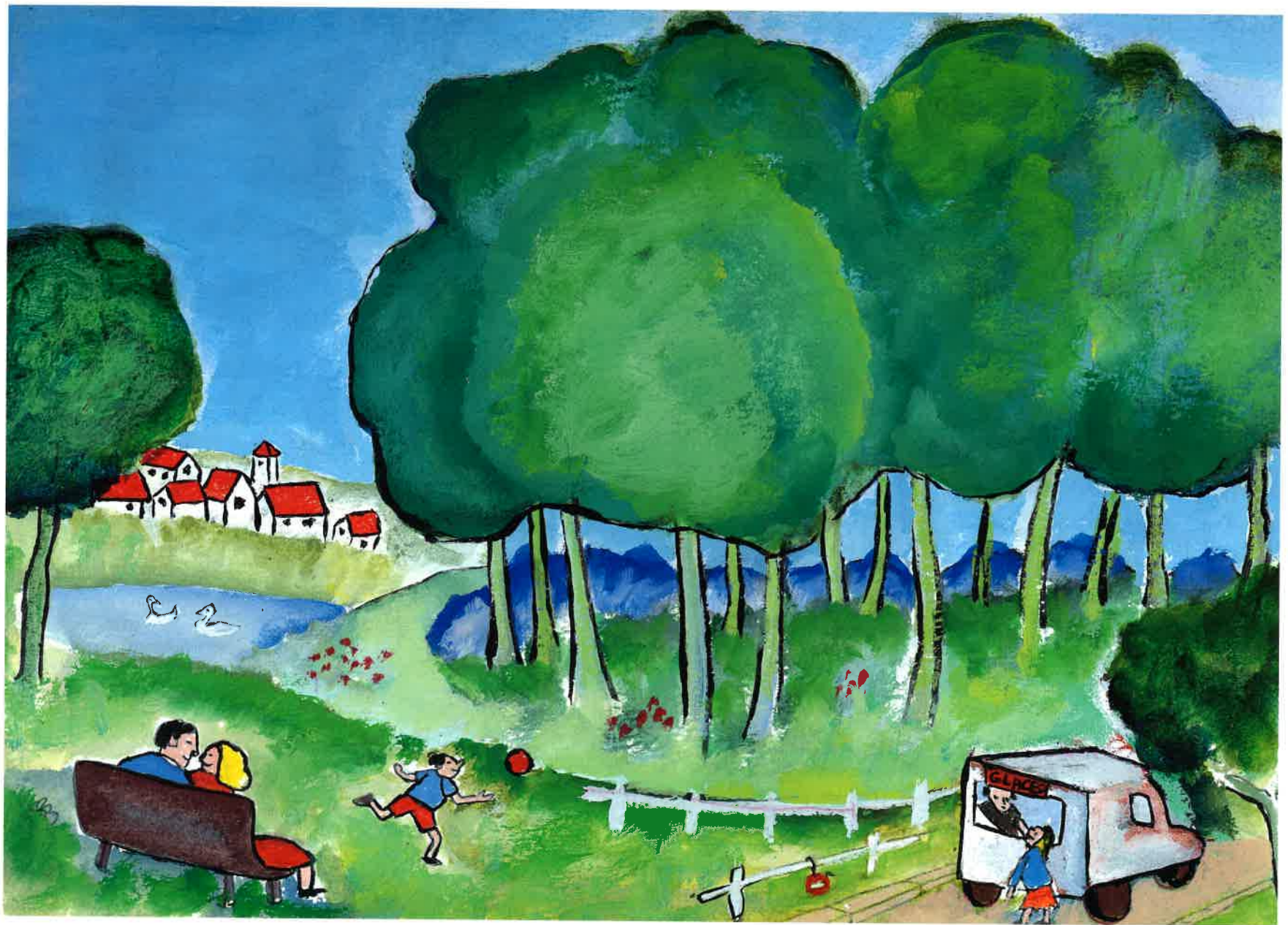
A l'unanimité, les maires du SIEP Val d'Essonne ont considéré les directives de l'Etat (ci-dessus) comme inacceptables.

En conséquence, le SIEP Val d'Essonne a demandé à chacune des 13 communes qui le composent de lui communiquer ses projets notamment en matière de logements et d'emplois.

Le regroupement de ces éléments conduit pour le SIEP aux chiffres suivants, à l'horizon 2015, soit dans vingt-cinq ans :

- Population : + 25 700 habitants
- Logements supplémentaires : + 8 240, dont 17 % de logements sociaux
- Emplois : + 9 711 emplois.

L'écart entre les directives de l'Etat et le choix des communes du SIEP est considérable, puisque le nombre d'habitants diffère de 41 300 (Etat : + 67 000, SIEP : + 25 700) et celui des logements de 16 760 (Etat : + 25 000, SIEP : + 8 240) !



**Pour que le gouvernement se range à notre point de vue, nous avons besoin de votre soutien.
Aidez-nous à faire triompher la raison.**

LE BILAN DE SIX MOIS DE TRAVAUX ET DE NEGOCIATIONS ENTRE LES COMMUNES ET L'ETAT

Un contre-projet de schéma directeur réalisé par le SIEP Val d'Essonne a été transmis aux services de l'Etat le 14 juillet 1991.

Ce schéma directeur sera présenté pour ratification devant les 13 conseils municipaux en septembre 1991.

Les grandes lignes de l'opposition entre nos projets et les directives de l'Etat sont présentées dans le tableau ci-contre :

SIEP Val d'Essonne	Population	Logements	Emplois
Situation actuelle	33 000	12 998 (dont 17 % sociaux)	10 872
Directives de l'Etat pour 2015	+ 67 000 = 100 000 (soit + 188 % et + 4,32 % par an)	+ 25 000 = 37 998 (dont 22 % sociaux)	+ 16 000 = 26 872
2015 Contre-projet des 13 communes	+ 25 700 = 58 700 (soit + 2,1 % par an)	+ 8 240 = 21 238 (dont 17 % sociaux)	+ 9 711 = 20 583
Ecart entre les directives de l'Etat et le contre-projet des 13 communes	41 300 habitants	16 760 logements	6 289 emplois

58 700 habitants.

Auvernaux : 250 habitants.
Ballancourt : 6 200 habitants.
Champcueil : 2 600 habitants.
Chevannes : 1 150 habitants.
Le Coudray-Montceaux : 2 500 habitants.
Echarcon : 400 habitants.
Fontenay-le-Vicomte : 750 habitants.
Itteville : 4 700 habitants.
Mennecy : 11 050 habitants.
Nainville-les-Roches : 420 habitants.
Ormy : 900 habitants.
Vert-le-Grand : 1 500 habitants.
Vert-le-Petit : 2 050 habitants.

• **participer ensemble à l'aménagement de notre vallée**

CE QUE NOUS VOULONS POUR UN DEVELOPPE

1 POUR UN URBANISME MAITRISE

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Mennecy, arrêté le 21 février 1991, prévoit :

- Un équilibre voulu entre l'espace urbain (50 %) et la trame verte (50 %)
- Un équilibre entre l'habitat et l'emploi (création sur la zone d'activité de Montvrain de 1 500 emplois)
- Un équilibre entre habitat collectif et individuel (maintien du taux de 11 % de logements sociaux indispensable à de nombreux jeunes ménages de notre commune).



MENNECY A L'HORIZON 2015 : MENT EQUILIBRE

2 POUR UNE CROISSANCE MODEREE DE LA POPULATION

La population actuelle à Mennecy est de 11 048 habitants. Notre objectif est de rester en dessous de 2 % d'augmentation par an sur vingt-cinq ans, c'est-à-dire à un plafond de 17 900 habitants en 2015.

Pour le SIEP Val d'Essonne, la moyenne d'augmentation prévue par les élus sera un peu plus forte : + 2,1 % par an, ce qui conduira l'ensemble des 13 communes à accueillir 58 700 habitants en 2015.



Plan d'occupation des sols, un équilibre préservé

Commune de Mennecy

Délibération du conseil municipal du 21-02-1991

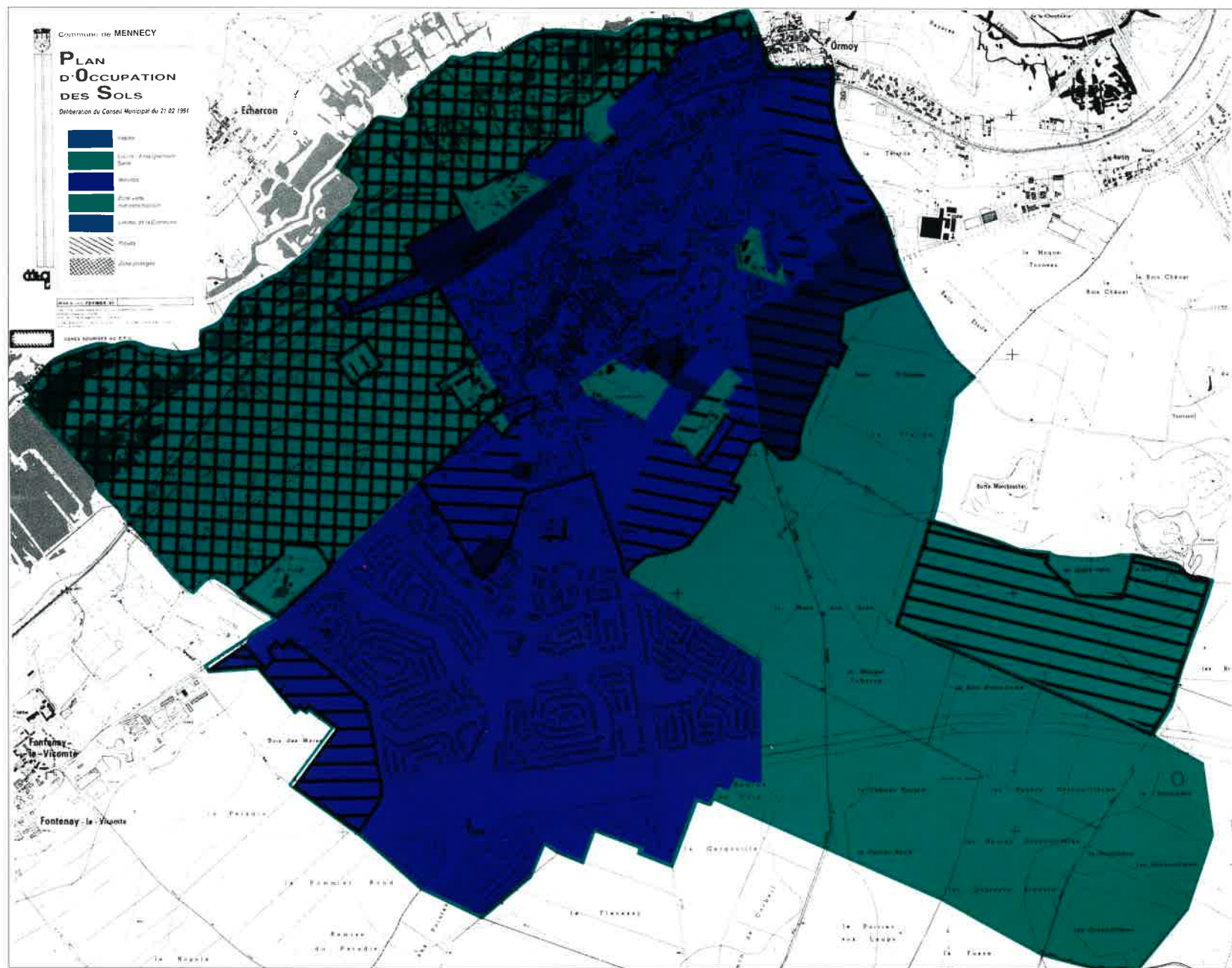


Espace réservé aux zones vertes,
loisirs, enseignement, santé



Espace réservé à l'habitat
et aux activités

NB. Un document plus détaillé a été publié dans le bulletin municipal
"Mennecy notre village" de juin 1991.



3 POUR UN HABITAT DE QUALITE ET ADAPTE

Aujourd'hui, Mennecy compte 434 logements sociaux, soit 11 % de l'habitat pris dans son ensemble. L'objectif est de conserver cette proportion pour les vingt-cinq ans à venir, ce qui conduirait à un parc de 690 logements sociaux en 2015.

Cette augmentation mesurée (environ 250 logements sociaux supplémentaires) permettra à la fois de loger nos jeunes qui souhaitent rester à Mennecy, et d'éviter le vieillissement de la population qui a entraîné malheureusement la fermeture d'une classe à la Jeannotte en 1990.

Les constructions auront essentiellement lieu à travers des zones d'aménagement concerté (ZAC) définitivement arrêtées à ce jour, votées en conseil municipal dans le cadre d'un aménagement concerté avec la population et les associations :

- ZAC du Rousset (à proximité du lycée) : habitat pavillonnaire ;
- ZAC Centre-ville (en bordure de la RN 191 face au parc de Villeroy) : habitat mixte limité à deux étages pour le collectif ;
- ZAC du bois des Mares (à la limite de Fontenay, face à la piscine départementale) : habitat pavillonnaire ;

Dans le cadre de programmes réalisés selon des normes d'implantation définies ou acceptées par la commune :

- Programme Tournenfil (à proximité de la gare d'Ormoy) : habitat pavillonnaire ;
- Programme les portes d'Ormoy (à proximité de la Jeannotte) : habitat mixte limité à deux étages pour le collectif.



4 POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Le maintien et la création d'emplois sont des priorités pour Mennecy.

L'objectif est de permettre de créer des emplois en respectant la qualité de la vie.

Nombre d'emplois actuel sur la commune : 1 900.

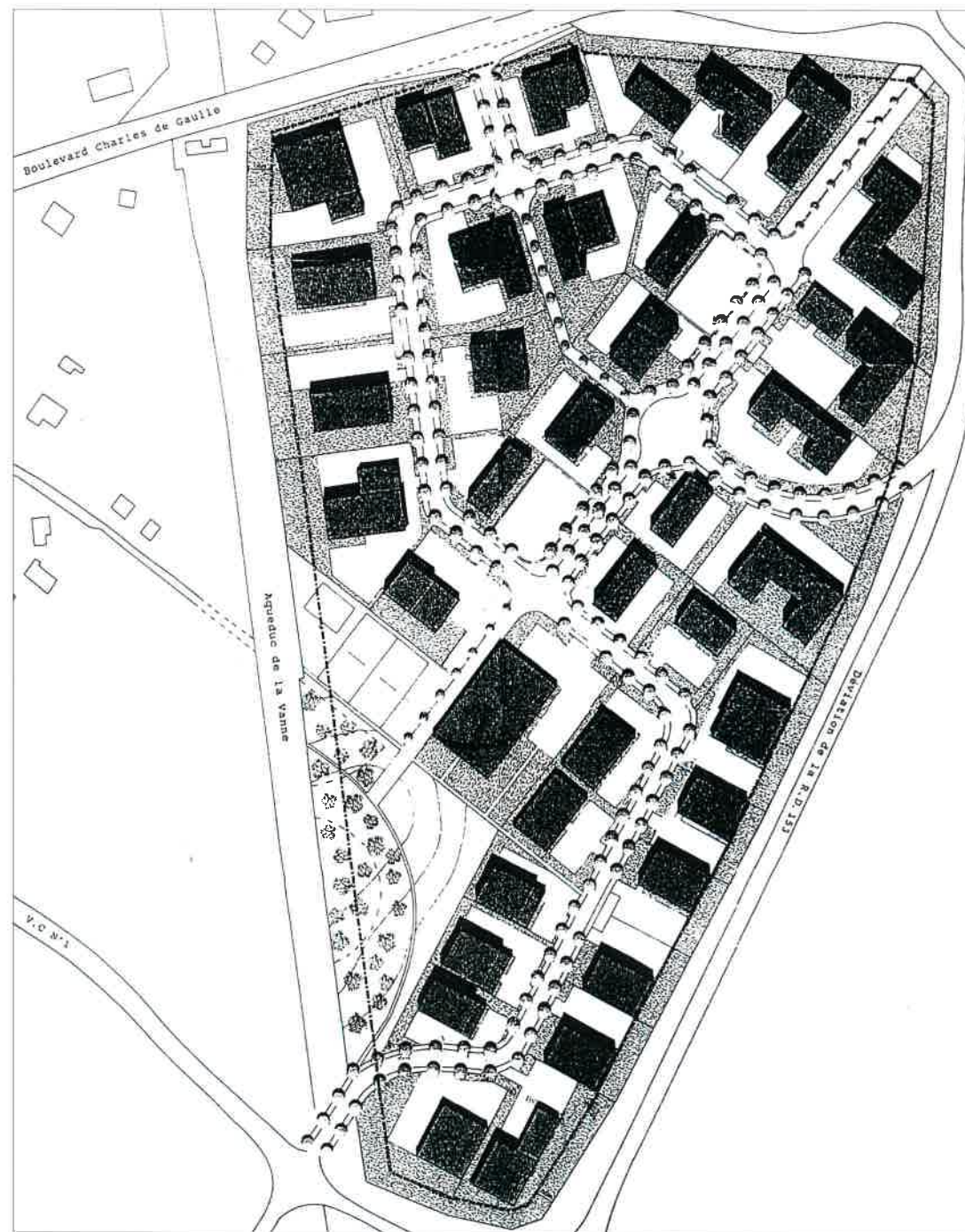
Ce taux d'emploi est relativement faible :

1/3 seulement de notre population active travaille sur la commune.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé en 1990 la création d'une zone d'activités économiques dite ZAC de Montvrain, sur environ 17 hectares en bordure de la RN 191 et en limite d'Ormoy.

Sa réalisation répondra à des critères précis en matière :

- D'esthétique d'ensemble et de qualité architecturale des bâtiments et équipements,
- De sélection des entreprises qui pourront s'y implanter et qui seront recherchées de façon prioritaire dans les secteurs de la technologie, des services et des activités tertiaires.



La future ZAC de Montvrain : 1 500 emplois pour Mennecy

5 POUR LA GARANTIE DES ESPACES VERTS

Mennecy a le privilège de posséder depuis de nombreuses années une trame verte exceptionnelle (marais, parc de Villeroy, espaces verts...).

Notre POS (Plan d'occupation des sols), arrêté le 21 février 1991, a prévu de garder cette situation en imposant que la moitié de nos espaces soient en zone verte. En octobre 1990, à l'initiative du maire, le conseil municipal a classé en "périmètres naturels sensibles" - donc inconstructibles - le marais et le parc de Villeroy.

Des acquisitions nouvelles sur sept hectares de marais sont en cours. Par ailleurs, il a été décidé de refuser toute implantation d'habitat au-delà du boulevard urbain le long duquel seront à moyen terme réservés des espaces pour un ensemble sportif et également pour un nouveau cimetière lorsque celui du centre-ville sera devenu insuffisant. En outre, la municipalité a entrepris auprès des Eaux et Forêts une demande de classement du parc de Villeroy.



Les étangs de Mennecy



Le parc de Villeroy

**La Vallée de l'Essonne
est un site naturel et écologique
de grande valeur.
Mennecy veut la préserver
en aménageant
une "frontière verte".**

6 POUR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS DANS UN ESPRIT DE PLUS GRANDE SOLIDARITE

Il n'y a de qualité de vie pour chacun que par la mise à disposition de la population d'un certain nombre d'équipements indispensables. C'est pourquoi, à l'initiative de Xavier Dugoin et dans la continuité de l'action entreprise par notre maire honoraire Jean-Jacques Robert, les cinq années prochaines verront la réalisation de nombreux équipements.

Equipements collectifs :

- 1992 : ouverture d'une crèche municipale de 40 berceaux (à proximité de la mairie annexe).
- 1992 : ouverture d'un bâtiment spécifique pour le centre de loisirs de 150 places (à côté du stade Alexandre-Rideau).
- 1991/1992 : implantation de deux nouveaux gymnases (l'un à côté de l'école de la Jeannotte, l'autre à côté du lycée).

- Mars 1992 : ouverture de la piscine olympique départementale à Mennecy avec accès privilégié pour nos scolaires.
- 1992 : rénovation de la gendarmerie avec trois logements supplémentaires.
- 1992 : 2^e tranche du lycée afin de permettre la rentrée scolaire de 1 200 élèves en septembre.

Par ailleurs dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, des aménagements et des gros travaux seront entrepris dans les écoles.

- 1992/1996 : contrat régional permettant l'aménagement des bâtiments du parc de Villeroy pour la vie associative et culturelle, la rénovation des extérieurs de l'Orangerie et des jardins. Ce contrat prévoit également l'aménagement de la place de la mairie et du pourtour de l'église.

- 1993 : nouveau centre de secours situé dans la zone d'activité.
- 1993/1994 : ouverture d'un restaurant municipal en liaison froide desservant toutes nos écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle reprend les principaux engagements pris auprès de la population par notre maire Xavier Dugoin, notre maire honoraire Jean-Jacques Robert et leur équipe municipale.

De nombreuses études sont également en cours concernant la réalisation du nouveau cimetière, la création à terme d'une bibliothèque-ludothèque, d'une Halle de Sports couverte, l'implantation d'une Maison de Quartier (secteur de la Jeannotte) et d'une salle de rencontres en centre-ville pour nos Anciens, la mise en place d'un Plan Câblage, etc.



La piscine olympique ouvre en mars 1992



Rénovation de la gendarmerie



Le lycée accueillera 1 200 élèves en 1992

5 POUR LA GARANTIE DES ESPACES VERTS

Mennecy a le privilège de posséder depuis de nombreuses années une trame verte exceptionnelle (marais, parc de Villeroy, espaces verts...).

Notre POS (Plan d'occupation des sols), arrêté le 21 février 1991, a prévu de garder cette situation en imposant que la moitié de nos espaces soient en zone verte. En octobre 1990, à l'initiative du maire, le conseil municipal a classé en "périmètres naturels sensibles" - donc inconstructibles - le marais et le parc de Villeroy.

Des acquisitions nouvelles sur sept hectares de marais sont en cours. Par ailleurs, il a été décidé de refuser toute implantation d'habitat au-delà du boulevard urbain le long duquel seront à moyen terme réservés des espaces pour un ensemble sportif et également pour un nouveau cimetière lorsque celui du centre-ville sera devenu insuffisant. En outre, la municipalité a entrepris auprès des Eaux et Forêts une demande de classement du parc de Villeroy.

**La Vallée de l'Essonne
est un site naturel et écologique
de grande valeur.
Mennecy veut la préserver
en aménageant
une "frontière verte".**



Les étangs de Mennecy



Le parc de Villeroy

7 POUR DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET DE SECURITE QUI PROTEGENT NOS ANCIENS ET NOS ENFANTS

Début 1991, de nombreux travaux d'intérêt général (voirie, places) et de proximité (implantation de 150 bancs, 100 poubelles, de signalisation pour piétons) ont été entrepris.

Cet effort prioritaire pour garantir la sécurité des personnes sera poursuivi dans les prochaines années, selon une programmation qui conduira aux aménagements suivants :

- A l'exemple des ronds-points du carrefour de l'Europe et de la gare, seront implantés trois nouveaux ronds-points avec fleurissement : un en face de la piscine

avec installation d'une nouvelle passerelle, un sur la RN 191 au débouché du boulevard urbain en direction de Corbeil, un au bas de l'avenue de Villeroy, permettant une circulation plus sûre dans ce secteur.

- Dans le cadre d'une accessibilité sécurisante au lycée, la rue Paul-Cézanne ainsi que ses abords seront recalibrés, une piste cyclable nouvelle étant créée le long du boulevard urbain, du CD 153, du carrefour de la Croix champêtre et le long de la RN 191.
- Par ailleurs, l'avenue Darblay sera réaménagée, la route d'Echarcon rebitumée et le programme de

ralentisseurs entrepris en 1990 sera complété.

- L'actuel boulevard urbain sera prolongé en 1992 par une déviation à deux voies le long de l'aqueduc de la Vanne, qui rejoindra le CD 153 à l'entrée de la commune de Chevannes pour être en 1993 prolongé jusqu'à la déviation de Ballancourt. Ainsi, notre commune se verra pour une bonne part préservée du flux de véhicules qui actuellement la traverse. En outre, chaque année, plusieurs chaussées et trottoirs seront refaits dans le cadre de la programmation définie par la commission municipale voirie et travaux.



Le rond-point de l'Europe



Sécurité renforcée pour les élèves du lycée



La RN 191 contournera Mennecy